



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022 – 20h00

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du neuf septembre 2022, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Christine DENIS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Virginie BONNIER,

Absents :

Excusés : Karine FONT, Jean Marc BRUYAS, Ludovic GOY,

Pouvoirs : Jean Marc BRUYAS pouvoir à Fabrice BOUCHUT

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

Quorum : 10

16 présents – 17 votants

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Présentation de la démarche CEPOS « Commune à Energie POSitive » par un agent du service transition écologique de la CCMDL
- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2022
- **Délibération :** Convention avec la CCMDL pour le reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activités économiques
- Nomination d'un correspondant incendie et secours
- **Délibération :** Désignation d'un représentant au sein du conseil administration de la SICA (Société à Intérêt Collectif Agricole)
- Ressources Humaines :
 - o **Délibération :** Augmentation du temps de travail du poste d'Atsem
 - o **Délibération :** Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique
 - o **Délibération :** Mise à jour du tableau des effectifs
- **Délibération :** Projet d'avenant au bail avec la Maison de retraite
- Questions diverses

Présentation démarche TEPOS

Athénaïs TRILLAT, chargée de mission énergies renouvelables et plan climat; du service transition écologique de la CCMDL, présente la démarche CEPOS - Commune à Energie POSitive.

Le diaporama est joint à l'envoi de ce compte rendu.

La présentation comprend des données chiffrées sur la consommation énergétique et les émissions de gaz à effets de serre de la Commune de Larajasse et à l'échelle du territoire de la CCMDL.

Les effets du changement climatique sont rappelés.

L'engagement de la CCMDL dans cette démarche peut amener la Commune de Larajasse à réfléchir sur son intégration dans cette démarche (existant et projets).

Quelques propositions de réflexion sont soumises : Projet de méthanisation ? appliquer des conditions lors de l'implantation d'entreprises (panneaux photovoltaïque) ?, réflexion sur les mobilités : favoriser le transport en commun, la mobilité douce ?, encouragement à la consommation en circuits court et favorisation des commerces ? Extinction de l'éclairage public ?

Claude GOY est nommée secrétaire de séance

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 21 juillet 2022 est **approuvé à l'unanimité**.

⇒ **Délibérations**

N°2022-40 : Convention de reversement de la taxe d'aménagement pour les zones d'activités économiques

Approuvée le 30 décembre 2021, la loi de finances 2022 (loi n°2021-1900) modifie via son article 109, l'article L331-2 du code de l'urbanisme relatif au versement de la taxe d'aménagement.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, le code de l'urbanisme prévoit que lorsque la taxe d'aménagement est instituée et perçue par les communes, tout ou partie de cette taxe est reversée à l'EPCI dont elle est membre pour permettre le financement des équipements publics dont elle a la charge de par ses propres compétences.

A ce titre, la TA perçue sur les bâtiments construits dans les zones d'activités économiques (ZAE) aménagées et/ou entretenues par la CCMDL rentre dans le cadre de l'obligation instaurée par la loi de finances pour 2022 ; et il a été convenu qu'elle correspond globalement, au prorata des dépenses d'équipements publics constatées de la commune et l'EPCI.

De ce fait, il convient de mettre en place un mécanisme de reversement de la TA de la Commune vers la CCMDL pour l'ensemble des autorisations d'urbanismes délivrées sur les zones d'activités économiques.

Il est proposé un reversement de la totalité de la TA perçue sur ces ZAE.

Pour permettre de formaliser les modalités de ce reversement (taux, opérations concernées ou exclues, périodicité des reversements, etc...), un projet de convention a été élaboré. L'annexe à cette convention définit les zones concernées par ce reversement.

Le reversement de la TA concerne tous les montants perçus par la commune au titre des recettes de TA enregistrées à compter du 1er janvier 2023 et obtenus sur les zones d'activités économiques.

Le taux qui s'applique est celui défini par délibération du conseil municipal avant le 1er juillet de l'année N-1. Il est proposé aux membres de travailler sur une harmonisation de ces taux à l'échelle du territoire de la CCMDL pour les zones d'activités avant le 1er juillet 2023 pour une application effective au 1er janvier 2024 selon le principe de sectorisation des taux de TA.

Pour 2023, ce sera le taux actuel fixé par la commune lors de sa dernière délibération en vigueur qui s'appliquera en l'attente d'une harmonisation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Cette personne sera l'interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il aura pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la Commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes des biens et de l'environnement ; et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, ainsi qu'à leur évacuation.

La désignation de Franck Essertel, adjoint et pompier volontaire est proposée.
Aucun autre candidat ne se présente.

Monsieur le Maire prendra un arrêté pour informer de cette désignation

20h57 : Arrivée de Patrick CHILLET

N°2022-41 : Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de la SICA (Société à Intérêt Collectif Agricole)

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une Société à Intérêt Collectif Agricole (SICA) ayant pour objectif la gestion de plateformes de broyage collectives afin de valoriser la ressource ligneuse.

Le règlement de la future SICA prévoit que les communes accueillant une plateforme, ce qui est le cas de Larajasse, soient représentées au sein du Conseil d'Administration.

Ce représentant peut être n'importe quel conseiller municipal.

Il est proposé la candidature de : Franck ESSERTEL

Monsieur le Maire demande si d'autres conseillers souhaitent se porter candidat.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir procéder à la nomination de Franck ESSERTEL au sein du conseil d'administration de la SICA.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

Approuvé à l'unanimité

N°2022-42 : Modification du temps de travail – du poste d'agent spécialisé des écoles maternelle (ATSEM) à temps non complet

Monsieur le Maire fait part de la réorganisation des services suite au départ en retraite d'un agent.

Le remplacement se fera essentiellement en interne, par la répartition de ses heures entre plusieurs agents qui en ont fait la demande.

Monsieur le Maire rappelle le poste d'ATSEM créé à temps non complet pour 22,05 heures hebdomadaires.

Compte tenu de la nouvelle organisation, ce poste serait annualisé à 26 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2022.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal quant à cette modification de temps de travail, et dit que l'avis du comité technique auprès du CDG 69 a été sollicité.

Approuvé à l'unanimité

N°2022-43 : Modification du temps de travail – du poste d'adjoint technique à temps non complet

Toujours suite à cette réorganisation des services suite au départ en retraite d'un agent, Monsieur le Maire rappelle le poste d'adjoint technique créé à temps non complet pour 17,03 heures hebdomadaires.

Compte tenu de la nouvelle organisation, ce poste serait annualisé à 23,50 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2022.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal quant à cette modification de temps de travail, et dit que l'avis du comité technique auprès du CDG 69 a été sollicité.

Approuvé à l'unanimité

N°2022-44 : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu des différentes délibérations faisant évoluer les postes de la collectivité, Monsieur le Maire demande, pour permettre une meilleure visibilité, de fixer le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2022, ainsi qu'il suit :

Cadre d'emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste en centième
Filière technique		
Adjoint technique	C	<i>Temps complet</i>
Adjoint technique	C	<i>Temps complet</i>
Adjoint technique	C	<i>Temps complet</i>
Adjoint technique	C	<i>Temps complet</i>
Adjoint technique	C	<i>Temps non complet : 7,57/35°</i>
Adjoint technique	C	<i>Temps non complet : 23,5/35°</i>
Filière animation		
Adjoint d'animation	C	<i>Temps non complet : 2,61/35°</i>
Adjoint d'animation	C	<i>Temps non complet : 15,22/35°</i>
Filière médico-sociale		
ATSEM	C	<i>Temps non complet : 26/35°</i>

L'ensemble des postes est ouvert à tous les grades du cadre d'emploi correspondant.

De même, à défaut de pouvoir recruter un agent titulaire, ces postes peuvent être pourvus par un agent contractuel.

Approuvé à l'unanimité

Section administrative CCMDL

Franck Guillon, représentant de la commune à la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) de la CCMDL, fait le compte rendu de la dernière réunion sur le projet de l'évolution de la section administrative. Il retrace l'historique de la section administrative, créée en 1970 par le SIVOM Canton, dans l'intérêt de pouvoir répartir et harmoniser les compétences et favoriser l'entraide et la cohésion entre secrétaires de mairie.

1998 : création de la CCHL avec l'intégration de 3 nouvelles communes, et donc leurs agents administratifs dans la section administrative.

2016 : écritures comptables dans les budgets avec les montants fixés lors du transfert de compétence.

Projet : La section administrative devient un service commun, avec l'application de frais de gestion pour la gestion des ressources humaines par la CCMDL.

La différence entre le coût réel et le montant transféré sera à la charge de la Commune.

Une délibération sera prise sur ce point lors du prochain conseil.

N° 2022-45 : Approbation de l'avenant au bail de la Maison de Retraite

Monsieur le Maire refait le point sur la situation de la Maison de retraite avec la fin du bail à construction avec la Maison de Retraite mi-octobre.

Monsieur le Maire fait part des différentes rencontres avec le conseil d'administration de la Maison de retraite et des propositions possibles à l'issue de bail.

La proposition retenue serait celle de poursuivre le bail actuel, et donc de signer un avenant, dans l'attente de la rédaction d'un nouveau bail ou d'une nouvelle convention au bail, dans un délai maximum de 2 ans.

Afin de poursuivre l'activité de la Maison de retraite dans le bon fonctionnement existant actuellement, Monsieur le Maire propose de signer un avenant au bail actuel avec l'association de la Maison de Retraite.

Une commission travaillera sur cette rédaction : des représentants de la commune et des représentants du conseil d'administration de la Maison de Retraite, assistés si besoin du notaire et des services du Département.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer

Approuvé 15 voix pour 0 voix contre 2 abstentions

Lors de la prochaine réunion, une délibération sera prise pour nommer un représentant de la commune au sien du Conseil d'Administration de la Maison de retraite.

⇒ Commissions communales - Points divers

- Point sur les travaux :
 - Résidence Séniors : nouveau projet présenté avec un appartement plus grand et sans la MAM. Réunion en cours
 - Maison Assistantes Maternelles : travail de l'architecte sur un projet de plan + prise de contact avec groupe de personnes intéressées par le projet d'installation
 - Modification du PLU : Enquête publique lancée : parution dans les journaux officiels ce jour avec les permanences du commissaire enquêteur fixées.
 - Aménagement du Centre Bourg : poursuit son cours, avec la finalisation des bordures pour trottoirs. Rénovation de la croix terminée. Information du Département de la prise en charge de l'enrobé du cimetière à la maison de retraite
- Commission culture :
 - 18/09 après midi : Journée du patrimoine sur le thème de la résistance à la Chapelle de St Appolinaire : exposition « les jours sans » - restriction par temps de guerre + témoignages sur ce qui s'est passé à St Appolinaire + chants + objets anciens + casse-croute du maquisard. Exposition qui sera exposée dans le hall de la Villa Mary ensuite.
 - La Fabrik : village éphémère sur Ste Foy l'Argentière. Spectacles.
 - Rappel de l'existence du Kalepin : agenda des manifestations du territoire
 - Expositions à la maison de pays : sur les thèmes de la forêt, la chasse et la Bretagne
- Commission voirie :
 - Les travaux de voirie sont finis
- Site de St Pierre :

Dégradations du site et nuisances sonores régulières. Un arrêté a été pris et affiché sur le site pour interdire le camping sauvage. A voir pour limiter ou interdire l'accès aux véhicules sur le site.
- Ecoles :
 - Effectifs : 48 élèves à l'école privée, 80 à l'école publique
 - 2 nouvelles directrices : Mme Odin, pour l'école privée, Mme Pêche pour l'école publique
 - Cantine : bien repris, avec toujours un nombre important d'enfants
 - Un repas de remerciements a été organisé pour les bénévoles de la cantine au restaurant la table de Ninon.
- Commission environnement
 - 12 nouveaux containers seront mis en place
 - Les nouveaux composteurs ont été installés dans les 3 bourgs
 - Les consignes de tri changent : le papier peut se mettre dans les sacs jaunes à partir du 1^{er} octobre
- Economie :
 - Reprise prochaine du marché hebdomadaire sur la place, avec l'arrivée d'un nouveau producteur de légumes de Grammond
 - Marché des producteurs : les inscriptions arrivent encore et il devrait être complet.

- SYDER : prochain RDV pour la mise en place d'une chaudière de secours
- CCAS :
 - Repas des anciens le 04/10 : organisation identique aux autres années
 - Ukraine : la Préfecture sera consultée pour connaître les associations qui œuvrent sur ce conflit et sont susceptibles de percevoir les dons en numéraire reçus. Il ne devrait pas y avoir de familles accueillies à Larajasse et cet argent devra être envoyé directement à cette cause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23h00.

Le Maire
Fabrice BOUCHUT



Le secrétaire de séance
Claude GOY

